

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le douze novembre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame BOURDELAIN Coralie, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 14

Présents : Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVE, Sandrine GAYET, Vincent PELLETIER, Mireille BERTHUIN, Dominique CAPRON, Stéphane MASTROPIETRO, Anne Izabelle, Caroline DRIOL, Cathy PELOSO, Thierry RUTGE, Frédéric GEROMIN, Astrid BOUCHARD, Antoine CREZE

Procurations : sans objet

Absents : Christophe CORBET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Patrick HERVE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

Date de la convocation : 6 novembre 2020

Délibération n°5 : Création d'un poste de conseiller municipal délégué

Vu la loi du 13 Août 2004 relative aux lois et responsabilités locales qui permet aux conseillers municipaux de recevoir des délégations de fonctions dès lors que chaque adjoint est titulaire d'une ou plusieurs délégations,

Madame la Maire propose de créer un poste de conseiller municipal délégué dans le domaine suivant :

- 1 poste de conseiller municipal délégué au suivi des travaux

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de créer un poste de conseiller municipal délégué au suivi des travaux.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 12 novembre 2020.

Pour extrait certifié conforme

Coralie BOURDELAIN
Maire de Revel

